

RCS : CHERBOURG

Code greffe : 5001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHERBOURG atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

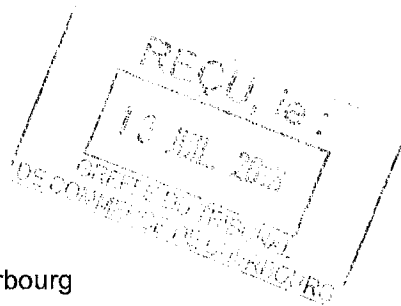
Numéro de gestion : 2015 B 00194

Numéro SIREN : 813 475 878

Nom ou dénomination : A2DOCK FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt 3454

A2DOCK FILMS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 €
Siège social : 5 rue Victor Grignard 50100 Cherbourg
813 475 878 RCS Cherbourg



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU :

Vendredi 12 janvier 2018 à 19h.

Les associés de la Société A2DOCK FILMS, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président.

L'assemblée est présidée par Franck Sanson, Président.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- Dorothée Bon, Jean-Thomas Renaud et Franck Sanson

Soit au total, trois associés présents, totalisant 100 % des actions, soit 3 voix.

Le Président déclare que, les conditions de quorum étant satisfaites, l'assemblée est valablement constituée. Elle peut valablement prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivant sont déposés sur le bureau par le Président :

- la feuille de présence ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de leur convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Situation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Le Président prend la parole pour exposer les motifs des différentes discussions soumises à l'ordre du jour, puis lecture est donnée du rapport du Président.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Aucun associé ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée générale extraordinaire approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale extraordinaire approuve la proposition de poursuivre l'activité de la société et ce malgré un bilan négatif dont la perte nette s'élève à 3 063 €.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Troisième résolution :

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs à son Président et l'autorise à prendre en charge ses frais et de se verser un salaire. L'assemblée renouvelle sa confiance à son Président pour que ses salaires soient rétribués selon l'activité de la société comme il a été pratiqué jusqu'à présent.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le montant des capitaux propres de la société présentant un solde inférieur à la moitié du capital social initial, son représentant légal est tenu d'effectuer les démarches légales auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Cherbourg avant le 30 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Plus rien n'est à l'ordre du jour. Personne ne souhaite exprimer un quelconque commentaire sur le vote et personne ne demande la parole.

La séance est donc levée à 19h30.

Le Président

A2DOCK Films
SAS au Capital de 2000 €
5, rue Victor Grignard
50100 CHERBOURG
Tél. : 06 27 14 11 83
RCS 813 475 878 CHERBOURG

